



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 octobre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 07 octobre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. BOICHE et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, à Mme FAULE et à M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2025-149 : MOTION LIGNE DE DESSERTE FINE DE TERRITOIRE CLAMECY/CORBIGNY

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE la motion suivante concernant la ligne de desserte fine de territoire Clamecy/Corbigny :

L'usage du train, mode de transport écologique ne cesse de croître en France.

Pourtant, dans le même temps, le sous-investissement chronique de l'État, depuis de nombreuses années sur les lignes ferroviaires, dont il est pourtant propriétaire, menace « les petites lignes » de notre territoire.

La circulation entre Clamecy et Corbigny, limitée depuis début 2025 à 40 km/h, est actuellement suspendue depuis cet été, à l'origine sous le prétexte de la canicule.

Le report vers le car pour le transport de voyageurs et vers les transporteurs routiers pour la marchandise est une catastrophe environnementale. Le coût de l'entretien des routes sera lui supporté par les contribuables et les petits calculs à court terme, seront largement défavorables à

moyen terme. C'est aussi toute l'attractivité de notre territoire qui s'en trouvera lourdement impactée.

Pourtant, l'entreprise SFERIS, en charge de l'entretien des voies, dispose de l'enveloppe nécessaire pour poursuivre l'entretien de ce tronçon en vue de lever cette limitation.

Notre commune, comme la Nièvre et l'ensemble des territoires ruraux, exige un service public du transport ferroviaire fiable, régulier et accessible, tout comme le maintien et le développement du fret ferroviaire, comme en témoignent depuis plusieurs mois, les mobilisations citoyennes régulières dans notre département et dans les départements voisins.

Le Conseil Municipal de Clamecy réclame :

- Que l'État, propriétaire des voies ferrées et la SNCF prennent pleinement leurs responsabilités en venant en soutien du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, afin que les investissements sur les lignes de « desserte fine du territoire », évalués à près de 500 millions d'euros sur l'ensemble de la région, puissent être engagés dès à présent et que les lignes ferroviaires menacées de remplacement par des cars soient maintenues et pérennisées.
- Que la Région Bourgogne Franche-Comté engage les travaux d'entretien sur le tronçon Clamecy-Corbigny le plus rapidement possible afin que les trains tant de passagers que de marchandises puissent y circuler normalement.

Suivent les signatures.

